

RAPPEL DES BONS GESTES

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages.

Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.



Réparez toute fuite d'eau sans tarder



Installez des équipements sanitaires économes en eau

Privilégiez les douches aux bains



Privilégiez les stations de lavage professionnelles équipées de systèmes d'eaux pluviales ou de traitement des eaux usées



Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin



Économisez l'eau, c'est protéger la ressource et c'est aussi réduire ses dépenses

POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale
des Territoires du Doubs

Service Eau, Risques, Nature & Forêt
Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi
25000 Besançon

Courriel : ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr



S'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse
vigieau.gouv.fr



Service public d'information sur l'eau
www.eaufrance.fr



Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



<https://ofb.gouv.fr>



ALERTE SÉCHERESSE



Le Doubs (2018) ©DDT 25/SERNF

Version automne 2026

VOIR AUSSI

Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse :

1. www.doubs.gouv.fr
2. <https://vigieau.gouv.fr/>

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.



L'eau de pluie
n'est pas soumise à restriction.



Le Doubs (2018) ©DDT 25/SERNF